



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 23 juillet 2020

## Covid-19 : les associations solidaires avec la Ville

Consciente de l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement de chaque association et fidèle à son engagement de soutenir la vie associative valentinoise, la Ville a décidé de sanctuariser les aides pour 2020 quand bien même les activités ont été forcement amoindries de plus de 2 mois. Pour 2021, **la Ville a demandé aux associations, par un courrier envoyé durant la période de confinement**, d'envisager d'elles même des réajustements dans leurs dossiers de subventions 2021 pour accompagner les efforts de gestion des finances de la collectivité directement impactées de 2,3 M € de pertes.

Déjà plus d'une trentaine d'entre elles s'est montrée solidaire et raisonnable, parmi elles : **l'OSV, le VHB, le Tennis club de l'Épervière, le VTT Ardbike Valence, les Itinérances des poissons rouges, le Mistral palace, l'Atelier 26, la FOL26, l'Amicale Laïque Thibert- Châteauvert, Viet Vu Dao Valence, le Centre Culturel Hispanique, La Prose des Sables, Fréquence Lire, la Bibliothèque sonore, Chasseurs d'image, Saoû chante Mozart, une dizaine d'associations patriotiques...** Certaines souhaitent renoncer à leur subvention, d'autres une baisse parfois substantielle, d'autres de 10 % du montant.

Dans le cadre du **lancement de la campagne de subventions 2021 (dossier en ligne)**, la Ville va inviter les associations à intégrer cet élan et ainsi à contribuer à la solidarité municipale en réduisant leurs demandes à chaque fois que les besoins peuvent être limités et/ou que les fonds de réserve associatifs permettent de faire face aux années à venir.

Les associations doivent donc **quantifier précisément leurs besoins** et les inscrire dans un feuillet spécifique « coronavirus » intégré au **dossier de demande de subvention 2021**, qui est [téléchargeable sur le site de la Ville](#) et à renvoyer avant le **1<sup>er</sup> octobre 2020**.

**L'objectif pour la Ville est de limiter équitablement la baisse à 8 % sachant que 50 % des associations perçoivent une subvention inférieure à 1 000 € (soit un effort de 80 € pour une année).** Ainsi, la modération des subventions à compter de l'exercice 2021 se fera progressivement et raisonnablement, en évitant de mettre en péril les structures. Quand certaines seront en capacité d'absorber et d'anticiper une baisse sur un an, **la Ville prévoit aussi la possibilité de lisser sur 2 ans avec deux baisses de 4 %.**

Ces modalités pratiques s'inscrivent dans un cadre partenarial : celui d'un dialogue régulier entretenu avec l'ensemble du tissu associatif local et d'une parfaite connaissance des besoins et des acteurs du secteur. Ce calendrier doit également **permettre aux associations de s'organiser et de préparer leurs budgets 2021 et suivants** en toute connaissance de cause **avant la rentrée**, et de programmer des actions ou des projets en fonction des moyens correspondant.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

